

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 décembre 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D24.085

L'an deux mille vingt-quatre,
le douze décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 0

D24.085 : INSTALLATION D'UN HUB A LA GARE DE BANASSAC DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PORTE PAR LE PNR DE L'AUBRAC

Monsieur le Président précise que dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'intérêt Avenir Montagne mobilités lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires (ANCT), le PNR de l'Aubrac a travaillé sur un projet Loc'Obrac qui concerne la mobilité et le tourisme.

A l'issue du travail de diagnostic et des ateliers de concertation avec les 6 communautés de Communes concernées, la volonté de redynamiser les gares tout au long de la ligne Aubrac en partant des gares de Saint Flour à Campagnac est apparue comme un objectif partagé important.

En effet, il convient d'améliorer l'accueil des voyageurs en leur mettant un minimum d'offre de service à leur arrivée en gare ce qui contribuera également à une image plus positive du territoire en sortie de gare qui pour la plupart ne disposent désormais d'aucun point d'accueil.



Pour se faire, il est proposé la solution suivante qui consiste à une acquisition d'un HUB, une sorte d'abri mobile multi-service avec des casiers bagages, prises électriques pour recharge de téléphones, boîte à livres, plan, documentation du territoire, anneaux vélo... accessible PMR.

L'alimentation électrique peut se faire par des panneaux photovoltaïques ou via le réseau électrique classique. Le dispositif autonome en énergie est estimé 18 609 € HT, celui alimenté par le réseau classique a 14 409 € HT. Le PNR dispose d'une enveloppe de l'ANCT pour ces investissements qu'il répartirait aux collectivités partantes au prorata des structures à installer. Un financement de la Région Occitanie est également envisageable. La commune de Banassac-Canilhac serait partie prenante en prenant à charge les travaux nécessaires pour alimenter la structure à partir du réseau électrique. Ainsi le plan de financement serait le suivant :

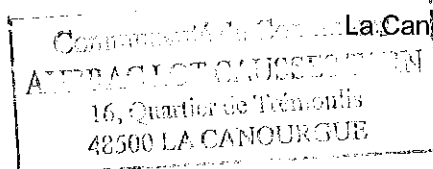
Dépenses HT		Recettes HT	
Halte LocO'brac - PIM Mobility Abri ouvert, casiers de consigne	10 389,00 €	Financement ANCT	3 953,25 €
Panneaux d'information RIS	€ 300,00	Financement Région Occitanie	2 196 €
Boîte à livres	€ 100,00	ALVEOLE +	3 900 €
Livraison - installation	3 620,00 €	Autofinancement	4 359,75 €
TOTAL	14 409,00 €		14 409,00 €

Le PNR est en contact avec la SNCF afin d'obtenir les autorisations foncières. Les EPCI doivent se positionner sur le principe et envisager un éventuel partenariat avec les communes concernées.
 Le PNR est en contact avec la SNCF afin d'obtenir les autorisations foncières. Les EPCI doivent se positionner sur le principe et envisager un éventuel partenariat avec les communes concernées.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE d'installer un HUB à la gare de Banassac sous réserve de la faisabilité de l'ensemble des modalités présentées par le PNR et notamment l'obtention des financements, de l'obtention de l'autorisation de la SNCF, de la prévision de l'alimentation électrique de la structure par la commune de Banassac-Canilhac ;
VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;
APPROUVE le principe d'un partenariat avec le PNR de l'Aubrac, la commune de Banassac-Canilhac et tous les éventuels partenaires concernés pour mener à bien cette opération,
DIT que le montant des dépenses correspondantes sera inscrit au BUDGET PRINCIPAL 2025,
AUTORISE Monsieur le Président ou le vice-président à signer une convention ou tout acte avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°531 afin d'obtenir l'autorisation d'installation du HUB,
AUTORISE Monsieur le Président ou le vice-président à faire et à signer toute démarche d'urbanisme nécessaire à l'installation du HUB,
AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires en lien avec l'exécution de la présente délibération y compris demandes de subvention ;

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 13 décembre 2024,
 Le Président,

Jean-Claude SALEIL
Jean-Claude SALEIL